

Bruxelles
Palais d'Egmont
le 27 février 2007

Déclaration de Bruxelles
Sur la gestion durable des forêts de la République Démocratique du Congo

La Conférence sur la Gestion Durable des Forêts de la RDC, dont l'ouverture officielle fut honorée de la présence de SAR le Prince Philippe de Belgique, s'est tenue au Palais d'Egmont à Bruxelles les 26 et 27 février 2007 sous l'égide et avec le soutien de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne, de la Coopération Britannique au Développement, de la Coopération Française au Développement, de la Coopération Belge au Développement et du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

- le Gouvernement de la République Démocratique du Congo représentée par S.E. Monsieur Didace PEMBE BOKIAGA, Ministre de l'Environnement d'une part ;
- le Gouvernement belge, représenté par S.E. Monsieur Armand DE DECKER, Ministre de la Coopération au Développement, initiateur de la Conférence d'autre part ;

proposent les conclusions suivantes s'agissant de la gestion durable des forêts de la RDC.

La Conférence qui s'inscrit en droite ligne dans le prolongement des forums sur les forêts de la RDC tenus à Kinshasa en 2004 et 2006 a, à partir de la présentation d'initiatives en cours, également souligné la nécessité de s'orienter davantage vers les **systemes novateurs de gestion et de financement des ressources forestières**.

La Conférence a donné lieu à des présentations, des échanges et des débats riches et fructueux qui ont notamment mis en exergue les points suivants :

- ❑ **Les forêts de la RDC sont un patrimoine national commun d'une valeur inestimable pour la population congolaise et pour l'humanité.** Elles doivent être gérées dans le but de réduire la pauvreté et de protéger l'environnement. Ceci constitue une grande responsabilité tant pour le Gouvernement congolais, les communautés congolaises que pour la Communauté internationale.
- ❑ **Le maintien de la biodiversité des forêts congolaises, de leur potentiel génétique et de leur contribution aux équilibres environnementaux de la planète** constituent par ailleurs des enjeux globaux qui dépassent le cadre strictement congolais et soulignent la pertinence des thèmes innovateurs abordés durant la conférence ainsi que celle d'une mobilisation régionale et internationale.

- ❑ Par le passé, la gestion des forêts, comme celle d'autres ressources naturelles, **s'est focalisée sur les gains à court terme, négligeant l'équité sociale et la pérennité des écosystèmes et des ressources**. Les populations locales et autochtones ont été marginalisées. Malgré les efforts, la biodiversité et les espaces naturels continuent à se dégrader.
- ❑ Aujourd'hui, **la paix et la démocratie rétablies en RDC présentent des opportunités uniques**, mais aussi des risques. La forêt peut générer des emplois et des revenus nouveaux pour la population congolaise, servir d'exemple pour améliorer la gouvernance dans d'autres secteurs, restaurer l'image de la RDC sur la scène internationale et sous-tendre des partenariats novateurs pour la protection de l'environnement mondial.
- ❑ Néanmoins, si les pratiques anciennes perdurent, ces bénéfices collectifs risquent de ne pas se matérialiser. La population congolaise et l'environnement mondial risquent de demeurer perdants. Pour inverser cette tendance, **un changement radical de politique et de gouvernance est nécessaire**.
- ❑ Toute politique relative à l'exploitation du bois doit promouvoir les bonnes pratiques professionnelles, et **s'inscrire dans un cadre moderne d'équité, de respect des lois et d'aménagement durable**.
- ❑ En parallèle, il est nécessaire de **stimuler des systèmes novateurs de gestion et de financement des forêts**, qui privilégient le développement local et qui transforment la protection des forêts en une option attractive pour la RDC. Cette opportunité existe aujourd'hui, et doit être saisie.
- ❑ Il appartient à toutes les parties prenantes de collaborer à ces objectifs communs. Etant donné la complexité des enjeux, aucune partie ne peut relever le défi à elle seule, **les partenariats multi-acteurs** deviennent plus que jamais indispensables et l'implication internationale incontournable.
- ❑ Depuis 2002, le Président Joseph KABILA KABANGE a mis l'accent sur l'instauration d'une meilleure gouvernance dans ce secteur. Un nouveau Code Forestier et un Agenda Prioritaire de Réforme ont été adoptés. Dans la pratique, ceux-ci ont connu quelques progrès, mais aussi des revers. Leur **application doit être poursuivie**, leur rythme de mise en œuvre accéléré et les **erreurs rectifiées**. On doit néanmoins se réjouir que de nombreuses concessions forestières non valides ont été revues.

La Conférence saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement congolais, les associations et la population congolaise pour les efforts accomplis dans un contexte difficile et recommande de poursuivre l'important travail législatif en cours et la mise en œuvre de l'Agenda Prioritaire de Réforme, en particulier par :

- ☞ **La mise en œuvre en parallèle des trois axes du code forestier** : la réforme de l'exploitation industrielle, la décentralisation par la foresterie à gouvernance communautaire et la sauvegarde de la biodiversité et des services environnementaux.
- ☞ **Le maintien du moratoire sur l'allocation des nouvelles concessions** jusqu'à l'accomplissement des conditions fixées dans le décret présidentiel de 2005. Les sanctions prévues par la loi doivent être appliquées pour réprimer les violations de ce moratoire.

- ☞ **L'achèvement de la revue légale des anciennes concessions** en appliquant rigoureusement les critères du décret de 2005, **en résiliant les concessions non valides** conformément à ce décret.
- ☞ **Le maintien des droits traditionnels des populations locales** dans toutes les forêts. L'initiation d'un effort de **zonage participatif** au niveau national. La conduite des **consultations locales** pour informer de toute nouvelle décision sur l'usage des forêts selon le **principe de consentement préalable, libre et informé**.
- ☞ **Le renforcement du contrôle forestier**, de façon à juguler l'exploitation illégale et améliorer le climat économique pour mieux accueillir et accompagner les **entreprises responsables** au plan éthique, social, fiscal et environnemental afin de leur offrir un cadre propice à la **certification indépendante**.
- ☞ **La conduite de multiples expériences de foresterie à gouvernance communautaire**. Ces expériences pilotes sont à conduire dans les zones dégradées aussi bien que dans les zones quasi-intactes où les formules institutionnelles, qui génèrent des revenus appropriés aux habitants tout en garantissant la préservation de l'écosystème, sont encore à inventer.
- ☞ **Le renforcement de la capacité des institutions publiques et des organisations de la société civile** à remplir leurs fonctions essentielles de contrôle, de sensibilisation, et de suivi.
- ☞ **La promotion de la recherche scientifique** afin d'alimenter, sur des bases aussi fiables et validées que possible, les décisions politiques liées à la gestion des écosystèmes forestiers. Certains thèmes de recherche constituent des priorités : poursuivre la connaissance de la biodiversité forestière ainsi que des aspects socio-économiques et culturels dans ces zones, comprendre et prendre en compte les règles coutumières et les pratiques traditionnelles ; étudier les dynamiques en matière de séquestration du carbone, cartographier la végétation, améliorer les connaissances relatives aux caractéristiques et opportunités techniques des produits forestiers...
- ☞ **L'implication de la société civile**, l'information publique sous toutes ses formes, et la participation d'observateurs indépendants dans la surveillance des ressources et le suivi des réformes.
- ☞ **L'appui à la mise en œuvre du processus de traçabilité des produits forestiers** en vue de leur légalité (FLEGT) et leur certification.

Au-delà de la poursuite de ces actions et de leur renforcement, la Conférence souhaite mettre l'accent sur l'urgence de mettre en œuvre certaines actions telles que :

- **La protection des espèces et les écosystèmes les plus menacés**, la réhabilitation des parcs nationaux et Sites du Patrimoine Mondial, l'identification de nouvelles aires protégées tout en privilégiant des approches participatives et le respect des droits traditionnels et, garantissant qu'aucune concession forestière ne puisse être attribuée ou confirmée dans les zones tampons des aires protégées.

- **La reconnaissance et la sécurisation légales des modes traditionnels de gestion des terroirs forestiers** par les communautés locales, l'aide aux petites entreprises familiales ou communautaires ainsi qu'aux exploitants artisanaux en vue de les faire sortir de la pauvreté sans épuiser les ressources dont ils dépendent.

Dans ces domaines, la Conférence marque son **soutien à des approches nouvelles** par lesquelles le gouvernement peut déléguer la gestion des terroirs aux communautés locales ou à des opérateurs privés tout en continuant d'assurer sa fonction de garant du bien public.

La Conférence souligne la **priorité à accorder à la relance du programme de formation des ingénieurs forestiers et autres techniciens forestiers** inactif depuis plus de deux décennies de manière à assurer une gestion durable des forêts en RDC.

La Conférence **reconnait le caractère innovant** de plusieurs initiatives, telles par exemple : **la création de puits de carbone** par l'afforestation et la reforestation; la déforestation évitée ; la création du Fonds fiduciaire pour les Concessions de conservation, ainsi que la mise en place du Fonds commun multibailleurs pour le secteur forestier; ou encore les Initiatives du secteur privé financier, par lesquelles la RDC se place en fournisseur de services environnementaux, et qui visent à mettre en place des mécanismes de marché pour rémunérer ces services.

La Conférence prend acte :

- du **manque à gagner** déclaré par le Gouvernement de la RDC, évalué à 1.5 milliards de US\$, du fait de la mise en défens de l'exploitation de ses forêts ;
- de l'engagement du Gouvernement du Royaume de Belgique, en partenariat avec d'autres pays de l'Union Européenne, à **apporter une assistance technique** au Gouvernement de la RDC notamment dans les domaines ci-après : le processus de **Conversion en cours**, la mise en place d'un **système national de traçabilité des produits forestiers**, le renforcement des capacités de l'Administration nationale en matière de **Contrôle forestier** et de la **mise en œuvre du processus FLEGT**, l'appui multiforme à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature à travers la création d'un **Fonds fiduciaire pour la Conservation de la Nature**.

La Conférence **reconnait l'urgence de mettre en place des mécanismes alternatifs** pour le financement des actions en faveur de la gestion durable des forêts de la RDC **étant donné que les mécanismes novateurs actuels ne seront mis en œuvre qu'à moyen et long terme**.

La Conférence est d'avis qu'une **rencontre de suivi de ses conclusions** entre les organisateurs de la Conférence, dont la République Démocratique du Congo, ainsi que les autres bailleurs de fonds actifs ou intéressés par cet important dossier, puisse **se tenir lors de la prochaine session de printemps de la Banque Mondiale à Washington**.

La Conférence recommande que **l'important dossier de la gestion durable des forêts de la RDC soit porté à l'agenda du prochain sommet du G8**.

La Conférence **souligne l'importance de créer le cadre institutionnel et juridique** favorable à l'établissement de partenariats auxquels participeraient la société civile, le secteur privé, les institutions de recherche et les structures étatiques et qui pourraient aboutir à l'émergence de mécanismes fondés sur des bénéfices partagés et des obligations mutuelles.

La Conférence **encourage** la RDC, les investisseurs intéressés, et le grand public à s'engager dans de tels partenariats. Elle recommande que les agences publiques de développement aident la RDC et les investisseurs concernés à sécuriser les contrats sur le plan légal, et à en faciliter la mise en œuvre sur le terrain. Elle recommande aussi que ce dossier soit porté à l'attention des plus hautes instances congolaises et internationales engagées dans la lutte contre la pauvreté, la gouvernance et la protection de l'environnement.

La Conférence **remercie** le Royaume de Belgique et la Coopération Belge au Développement pour l'organisation de la Conférence ainsi que pour les actions déjà engagées en faveur d'une gestion durable des forêts en RDC en partenariat, notamment avec la République démocratique du Congo, la Banque Mondiale, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'Union Européenne, la Coopération Française, la Coopération Allemande, la Coopération du Royaume Unis, l'African Wildlife Foundation, la Conservation International, le Greenpeace, la Rainforest Foundation, la SNV, la Wildlife Conservation Society, le WWF, et la Société Civile congolaise.

La Conférence **encourage la RDC** à poursuivre sans relâche l'effort de gouvernance entrepris au titre de l'Agenda Prioritaire, et elle encourage les partenaires publics à aider la RDC dans le cadre d'un programme national pour les Forêts et la Conservation de la Nature, conformément à la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide et dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Fait à Bruxelles, le 27 février 2007

La Conférence